ELECTION LÉGISLATIVE DU 14 JUIN 1981.

1ere CIRCONSCRIPTION DES HAUTES PYRÉNÉES



Pour réussir le changement

Electrices, Electeurs

Le 10 mai un pas important a été franchi avec la défaite de Giscard d'Estaing et l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République. Avec des millions de français, des dizaines de milliers de Haut-Pyrénéens je me suis d'autant plus satisfait de cette victoire, que j'ai apporté la plus large contribution possible pour l'obtenir. Ainsi Tarbes s'est prononcée à 59.7% en faveur du changement.

La décision nette, ferme, du Comité Central du Parti Communiste à se prononcer pour François Mitterrand le 10 mai a été déterminante dans l'échec de Giscard d'Estaing. La voie du changement est maintenant ouverte.

Il faut aujourd'hui le réussir, pour répondre à l'espérance populaire, à l'attente du pays. Cela suppose l'élection d'une majorité de Gauche à l'Assemblée Nationale, la mise en place d'un gouvernement où doivent se retrouver toutes les forces qui ont contribué à la victoire.

Les 60 % de Haut Pyrénéens qui le 10 mai ont voté pour le changement, en attendent : l'arrêt des licenciements alors que nous sommes à près de 10.000 chômeurs, une politique de création d'emplois, l'amélioration des conditions de vie, la garantie et la revalorisation du pouvoir d'achat des revenus des agriculteurs etc...

Vous savez pouvoir me faire confiance pour agir dans ce sens. La défaite de la droite étant ici totalement assurée, vous pouvez choisir sans crainte. Vous pouvez contribuer efficacement à réussir le changement en m'apportant votre voix. Elle donnera au Parti Communiste la force dont le pays a besoin pour aller réellement vers la politique nouvelle que vous voulez.

Paul Chastellain

Paul CHASTELLAIN
CANDIDAT POUR LA MAJORITÉ
D'UNION DE LA GAUCHE
Présenté par le Parti Communiste Français
Maire de Tarbes
Conseiller Général
Conseiller Régional



Eugène TOUJAS
Candidat Suppléant
Présenté par le Parti Communiste Français
Maire de Bagnères de Bigorre
Conseiller Général

Vu, le candidat

CONSEIL IMPRIM TARBES R.C. 75 A 24